

**Dossier de Presse**  
**Rennes, le mercredi 05 octobre 2016**

**L'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine & l'Association Ar Roc'h**

**formalisent leur coopération en créant**

**le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale :**

**Compétences Parentales Compétences Professionnelles**



**Les associations Ar Roc'h et Adapei 35**, qui sont attachées à des valeurs et des convictions très proches, souhaitent mutualiser leurs forces et leurs idées sur les sujets du développement des savoirs faire parentaux, de la gestion partagée d'établissements, et plus largement, aux réponses aux besoins des personnes dans le territoire, en créant un groupement de coopération sociale et médico-sociale dédié à ces missions.

Leur regroupement contribuera à une meilleure cohérence identitaire, et à une convergence de leurs pratiques et de leurs cultures, sur la base d'un socle commun.

**En février 2013, une première étape a été franchie** par la signature d'une convention de partenariat qui a permis de faire valoir :

- ✓ une coopération en matière de soutien à la parentalité en direction des personnes en situation de handicap et de leur famille (service d'écoute téléphonique anonyme « Allo Parlons d'Enfants »)
- ✓ Un réseau de partenaires complémentaires,
- ✓ Des missions des services et des modes d'accompagnement proches.
- ✓ La mise en place de formations communes

**La 2<sup>nd</sup>e étape...**

Dans un environnement social et médico-social en mutation, les deux associations, portées par un partage d'intérêts au service des personnes handicapées, décident de poursuivre et renforcer leurs pratiques de dialogues, d'échanges et de coopération.

Cette démarche de coopération tend, à travers une démarche systémique visant à rapprocher l'ensemble des acteurs concernés, à créer les conditions nécessaires permettant d'assurer la continuité des parcours des personnes handicapées, et d'éviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée.

Ainsi, cette dynamique de partenariat global pourrait venir compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, dans une visée inclusive permettant à la personne d'être accompagnée selon ses besoins et ses compétences sur son lieu de vie.

Le projet s'adresse à l'ensemble des situations de handicap qui, compte tenu de besoins spécifiques des personnes ou de leur complexité, nécessitent d'adjoindre aux réponses existantes, les compétences d'intervenants exerçant au sein du territoire, à titre salarié ou libéral.

## Les associations :

L'association Ar Roc'h (nouvelle dénomination de l'association « *des Amis les Rochers* »), qui gère deux dispositifs ITEP pour enfants et adolescents, s'est dotée d'un service de prévention dénommé « **Allo-Parlons d'Enfants** ». Elle construit un partenariat sur le sujet du développement des savoir-faire des parents et des aidants avec l'association Adapei 35.

- **Concernant l'association Ar Roc'h**, il s'agit de répondre aux objectifs de prévention, inscrits dans son projet associatif, et de remplir les conditions prévues au décret 2005-11 du 6 janvier 2005, alinéa 6, fixant les conditions techniques, d'organisation et de fonctionnement des ITEP: « (Ceux-ci) peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherches de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D-312-59-1. »

Ce décret et sa circulaire d'application sont venus préciser, pour la population accompagnée par les ITEP, les actions de préventions induites par les lois 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et en particulier dans son article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles qui inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale : « 1° : l'évaluation et la prévention des risques sociaux et médico-sociaux, l'information, l'investigation, le conseil, l'orientation, la formation, la médiation et la réparation. »

- **Concernant l'Adapei 35** (association familiale et gestionnaire), il s'agit de répondre à des besoins repérés d'accompagnement, incluant le développement des savoir-faire parentaux, pour des adultes porteurs d'un handicap.  
Il s'agit également de répondre à la politique d'action familiale de l'Adapei 35, définie dans ses missions et dans son projet associatif, en corrélation avec la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) et la loi 2005/102. Celle-ci vise notamment à apporter une réponse adaptée à chaque personne en situation de handicap.

- **Concernant les deux associations**, l'objectif commun de développement des savoir-faire parentaux s'appuie sur différents textes de loi :
  - ✓ La loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (Art 4 à 10) : « les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale mettent en œuvre des politiques de prévention du handicap qui comprennent notamment des actions visant à informer, former et accompagner les familles et aidants et des actions de formation et de soutien des professionnels. »
  - ✓ Le projet Régional de santé de Bretagne 2012-2016, dans son volet prévention et promotion de la santé, a pour objectif, entre autres, de mieux prendre en compte la santé mentale et la prise en charge des personnes atteintes de troubles ou handicaps psychiques.
  - ✓ Le plan stratégique Régional de Santé (PSRS) de Bretagne, dans ses priorités, met en avant sa volonté d'améliorer la prévention et la promotion de la santé au cœur de son action : « améliorer l'accompagnement du handicap, de la perte d'autonomie, des dépendances et du vieillissement ». A ce titre, l'ARS s'engage à favoriser la fongibilité des enveloppes au profit des interventions de prévention et de promotion de la santé.
  - ✓ En référence à la mission du Contrat pluriannuel d'objectif de gestion de la CAF pour 2013-2017 (COG) qui est de : « soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants »
  - ✓ Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), mis en place en 1999, ont pour objectif d'aider les parents à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoirs faire et leurs ressources.  
Les actions des REAAP se fondent sur la reconnaissance des parents en tant que premiers éducateurs de leur enfant, dans une logique préventive et d'appui. Ces actions s'adressent aux parents en situation de questionnement, de fragilité, voire de difficulté et renforcent, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

Ces actions, liées au développement des savoirs faire parentaux, relèvent bien du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'accompagnement des personnes s'inscrit, à partir de leur expression propre, dans des valeurs partagées par les deux associations vis-à-vis des usagers qu'elles prennent en charge, telles que la dignité, la tolérance, le respect de leur choix de vie, la considération de leur histoire et la reconnaissance de leurs compétences. Les deux associations Ar Roc'h et Adapei35 sont garantes de ces valeurs mutuelles.

Pour satisfaire aux objectifs énoncés en préambule, le Groupement de Coopération social et médico-social «Compétences Parentales et Compétences Professionnelles» a pour objet de :

- **Soutenir les parents – Développer des solidarités**

Formaliser un partenariat entre les deux signataires concernant le pôle Allo Parlons d'Enfants créé à l'initiative de l'association Ar Roc'h.

Cette collaboration a pour but de proposer un service à toute personne concernée par l'objet de la convention, au-delà des personnes accueillies dans les établissements.

Il part de la préoccupation commune de permettre à toute personne confrontée à une question ou une difficulté dans sa relation envers un proche (enfant, adolescent, jeune adulte...), de bénéficier d'un accompagnement, d'un soutien dans la recherche d'une réponse la plus adaptée à la situation.

a) *Atelier savoir-faire parentaux*

- ✓ Mettre en commun des approches complémentaires de l'accompagnement de familles
- ✓ « Accompagner » les familles dans leurs démarches auprès des administrations et autres instances
- ✓ Mise en commun de moyens de chacune des associations adhérentes :
  - Association Ar Roc'h : SDSFP<sup>1</sup> et Allo-Parlons d'Enfants
  - Adapei 35 : le service social associatif, récemment mis en place ; les différents axes spécifiques du CPOM, ...

b) *L'animation et la coordination d'un ou plusieurs territoires du réseau parentalité 35*

- ✓ Développer les partenariats et les complémentarités avec les partenaires en charge de la Parentalité (REAAP<sup>2</sup>, CAF, Conseil départemental, ...), en lien avec les besoins des familles

c) *Mutualiser des moyens pour réaliser son objet :*

Des moyens humains et techniques des deux associations signataires seront mutualisés sur la question du développement des savoir-faire des parents et des aidants, dans une volonté de recherche de complémentarité et de renforcement des connaissances et des compétences.

d) *Ligne téléphonique Allo-Parlons d'enfants*

- ✓ Apporter des réponses aux problématiques quotidiennes auxquelles les familles sont confrontées, par un service d'accueil téléphonique d'écoute
- ✓ Enrichir la base de données par l'analyse des appels au service d'écoute
- ✓ Développer la formation d'écouterants
- ✓ Mettre en commun des moyens de chacune des associations adhérentes

<sup>1</sup> SDSFP : service de développement des savoir-faire des parents et des aidants

<sup>2</sup> REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

- **Soutenir les professionnels – développer des compétences**

- a) *Développer un « pôle ressources-recherche » commun*

Les actions de chaque association sont complétées par un « pôle ressources-recherche » commun, ouvert aux professionnels comme aux parents, destiné à promouvoir l'accompagnement au développement des savoir-faire :

- ✓ Colloques, formation, information
- ✓ Soutenir / sensibiliser les professionnels de l'enfance et développer leurs compétences sur les questions de la parentalité. S'adresser à tout professionnel de l'enfance

- b) *Constituer et développer un centre de formation*

Constituer une offre complémentaire pour répondre aux besoins d'adaptation nécessaires des professionnels et de leurs pratiques :

- ✓ Disposer d'un outil conforme au nouveau cadre législatif pour concevoir des contenus pédagogiques spécifiques
- ✓ Mettre œuvre des formations spécifiques sur l'écoute ou le développement des savoirs faire parentaux
- ✓ Promouvoir et faciliter l'autoreprésentation des usagers
- ✓ Contribuer à la formation des médecins

- c) *Constituer une base documentaire sur le thème la parentalité*

Centraliser l'information sur les thèmes de l'enfance et de la parentalité pour guider au mieux chacun dans ses responsabilités :

- ✓ Recueillir des informations pour guider l'action des membres et celle des partenaires
- ✓ Mettre en commun les connaissances acquises au travers du travail en réseau
- ✓ Constituer une base documentaire unique et accessible par les associations membres

- **Se mobiliser pour apporter de nouvelles réponses**

a) *S'engager dans l'organisation des réponses à apporter aux personnes sans solution d'accompagnement*

- ✓ Créer ou gérer un ou plusieurs pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)
- ✓ Mutualiser les moyens pour assurer ou soutenir la gestion et le suivi administratif d'un PCPE, chaque PCPE devant s'adosser à l'un des établissements gérés par l'un des membres du groupement
- ✓ Constituer et formaliser des partenariats et coordonner les actions
- ✓ Participer aux concertations des plateformes territoriales d'appui

b) *Répondre à des appels à projet ou appels à candidature dans le secteur médico-social*

- ✓ Proposer des réponses cohérentes au regard de l'expertise / l'expérience que l'on a des besoins et dans le respect des valeurs partagées des associations adhérentes
- ✓ Mettre en commun des ressources disponibles en capacité de formuler et mettre en forme les réponses au cahier des charges des appels à projet
- ✓ Assurer une veille permanente par la création d'un poste

c) *Créer et/ou gérer des structures ou services relevant du secteur médico-social*

- ✓ Renforcer la stratégie militante commune
- ✓ Pallier au manque de réponses aux besoins des usagers
- ✓ Mettre à disposition des expériences, des compétences et des savoirs acquis par chacun des adhérents pour proposer une gestion optimisée de structures
- ✓ Expertise des besoins et évaluation à réaliser en commun

## **A propos de**

### **Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine**

#### ✓ **L'Association**

L'Association Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine a été créée en 1961 par des parents d'enfants en situation de handicap unis autour de préoccupations communes :

- accueillir les personnes en situation handicap et leurs parents
- écouter et aider
- promouvoir des réponses adaptées aux besoins des personnes
- mettre en œuvre les moyens permettant de garantir les droits des personnes en situation de handicap

L'Association Adapei -les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine intervient sur le département.

Elle a créé à ce jour 57 établissements et services qui accompagnent et accueillent plus de 2200 personnes en situation de handicap. Elle emploie plus de 1000 salariés et développe une action importante à partir de son réseau de bénévoles.

Plus d'informations sur : [www.adapei35.com](http://www.adapei35.com)

#### ✓ **Les valeurs du mouvement parental**

L'Adapei est affiliée au mouvement national Unapei ([www.unapei.org](http://www.unapei.org))

Celui-ci affirme le rôle primordial de la famille comme socle de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion de la personne en situation de handicap. Pour elle, la famille doit être entendue au sens le plus large du terme.

Mouvement militant essentiellement familial, porteur d'expériences et de propositions, l'Unapei est ouverte à l'implication et à la contribution des amis des personnes en situation de handicap qui s'intéressent à son action et qui sont à l'écoute de ces dernières.

L'Unapei et les associations qui la composent partagent des valeurs fortes qui structurent l'action commune et lui donnent un sens.

#### ✓ **Contact presse :**

**Stéphanie Rouillé – chargée de communication – 02 99 22 78 40 – [s.rouille@adapei35.asso.fr](mailto:s.rouille@adapei35.asso.fr)**

Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

17 rue Kerautret Botmel – CS 74428 – 35044 RENNES CEDEX

## À propos de

### Ar Roc'h

- **L'Association**

***L'association Ar Roc'h, anciennement nommée « Des Amis les Rochers » œuvre depuis 57 ans en faveur des enfants et des adolescents***

Créée en 1959, l'association Ar Roc'h apporte une réponse aux enfants et adolescents ayant des difficultés d'insertion scolaire et sociale ne relevant d'aucune institution existante. Au sein de l'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) « Les Rochers », premier établissement spécialisé de l'association, elle offre aux jeunes présentant des difficultés psychologiques se manifestant par des troubles du comportement un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique. La volonté de l'association est de leur permettre une meilleure socialisation et un accès aux apprentissages. Les soins qu'elle propose sont adaptés à chacun.

#### ***L'association Ar Roc'h évolue en osmose avec les besoins des enfants***

Percevant les besoins croissants des jeunes et de leur entourage, l'association Ar Roc'h a souhaité donner une réponse de proximité ainsi qu'un accompagnement personnalisé à travers ses nouvelles structures. La dynamique de l'association lui a permis d'élargir ses compétences et de répondre à des appels à projets. L'association dispose aujourd'hui de trois ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), deux SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile), un IME (Institut Médico-Éducatif) ainsi que des services transversaux autour de la parentalité.

- **Ses valeurs, sa philosophie, ses engagements**

Les valeurs humanistes de l'association Ar Roc'h sont une référence pour l'accueil des jeunes, leurs relations avec leur entourage et leur environnement ainsi que pour le développement de leurs compétences.

L'association Ar Roc'h et ses établissements partagent les valeurs suivantes :

- **Humanisme** → Le jeune est pris en compte à partir de ce qu'il est, dans le respect et la reconnaissance de son histoire, de son parcours, de sa famille, de sa culture, de sa religion, de sa vie privée, de son intimité et de sa différence.
- **Tolérance** → Le respect des parents et de l'environnement du jeune passe par l'accueil, l'écoute, la reconnaissance et l'acceptation des différences.
- **Protection** → Le jeune doit disposer d'éléments pour respecter la loi, d'outils pour faire ses choix de vie, les assumer, se développer et s'épanouir en toute sécurité.
- **Respect** → Nous respectons et promouvons les droits de l'Homme et de l'enfant, la démocratie, la liberté, l'égalité, la solidarité, la fraternité, la loi et la citoyenneté.

L'association **Ar Roc'h** défend un esprit de liberté, d'indépendance et de responsabilité. Cet état d'esprit est porté par toute l'institution dans tout ce qu'elle vit, pour que les jeunes en bénéficient. Cela implique : recherche, innovation, création, responsabilité et impose de savoir se réévaluer régulièrement.

- ✓ **Contact presse :**

**Myriam Orhant – Assistante de Direction – 02 99 64 69 68 – [contact@ar-roch.fr](mailto:contact@ar-roch.fr)**  
Association Ar Roc'h  
4 route du Gacet – 35830 BETTON